



Lettre des élu(e)s FSU au Comité Social d'Administration de l'UCA n°70 - 12/10/26

1. Informations générales

Concernant les mouvements étudiants actuels, le Président indique qu'il y a quelques blocages à Carnot et Gergovia, sans problèmes dégradations matérielles ou violence. Il précise que la situation est « sous contrôle ».

La FSU lui demande ce qu'il pense des revendications des étudiant.es.

Le Président pointe des convergences sur les constats de manques de moyens. Il indique qu'il faut s'interroger sur la répression des manifestations. Concernant Parcoursup et la pression qu'il exerce sur les lycéens, le Président pense que l'ancien système (APB) était bien moins équitable mais estime qu'il y a des aménagements à repenser à ce niveau. La réforme du lycée a affaibli la valeur du Bac constate-t-il. Enfin, il affirme le besoin d'investissement dans la jeunesse du pays.

2. Élections professionnelles

Chaque agent a reçu un mail le 5 au 6 octobre pour accéder à son espace de vote.

A partir du 10 octobre : il est possible de récupérer son code de vote sur l'ENSAP.

La FSU a obtenu du Président que pendant les six semaines du 3 novembre au 13 décembre, les organisations syndicales auront la possibilité d'envoyer six messages au lieu de trois prévus au niveau national. Dans un contexte social agité, il nous paraît important de pouvoir continuer d'informer nos collègues.

VOTE : POUR à l'unanimité (3 FSU, 1FO, 1 SUD et 4 UNSA)

3. Création du Grand Etablissement UCA

L'EPE UCA sort de l'expérimentation au 1er janvier 2027 pour devenir un Grand établissement.

Le transfert des agents titulaires actuellement en postes à l'INP mais dépendant de l'UCA, aura lieu au 1er septembre 2027 et non 1er janvier 2027 pour des raisons

techniques imposées par le ministère des Finances. Cela concerne 161 postes États (100 postes EC, 20 postes ESAS, 41 postes BIATSS) et 17 postes établissements (17 postes BIATSS). Le CSA de l'INP a voté « contre » les statuts du Grand établissement, essentiellement en raison du report du transfert des titulaires au 1er septembre 2027, précise le Président.

A. Présentation des changements par Mathias Bernard :

- **Création d'un comité de direction et d'un conseil**, en lieu et place de l'actuel bureau.
- Pour l'ensemble des **instituts**, modalité de gouvernance avec un **bureau constitué d'élus** sur le modèle classique des conseils de composantes, pour donner une valeur plus forte aux décisions des Instituts. Les statuts des instituts seront votés ultérieurement.

B. Position et revendications de la FSU

La **FSU**, au niveau national comme local, est contre la création des **Établissements publics expérimentaux (EPE) et des Grands Établissements**. Ayant fait l'expérimentation des EPE, nous ne pouvons qu'être contre le passage à un grand établissement. Nous en rappelons ici les raisons :

- Les Grands établissements, comme les EPE, **dérogent au Code de l'Éducation** qui encadre l'organisation et le mode de fonctionnement des universités. Les Grands établissements remplacent **progressivement le modèle universitaire national par une multitude de statuts particuliers**.
- Comme les EPE, ils amènent à **un recul de la démocratie** dans le fonctionnement de l'enseignement supérieur. Les Grands Établissements **modifient l'équilibre traditionnel des pouvoirs avec**
 - 1- **le rôle central du Directoire** qui prépare l'ensemble des délibérations stratégiques, des lettres d'orientation budgétaire, des ressources humaines. Les décisions stratégiques sont donc concentrées entre les mains d'un exécutif restreint.
 - 2- Une place renforcée du monde socio-économique privé dont son intégration au directoire, directoire élargi et au CA, et avec aussi **la présidence du Conseil d'administration qui est dorénavant confiée à un membre extérieur**.
 - 3- **Création d'un Vice président du directoire élargi**, l'instance qui **pilote le site, qui ne soit pas un membre de l'UCA**.

Points sur lesquels la FSU a été entendue :

- Les **experts chargés d'émettre un avis sur les promotions des BIATSS restent désignés parmi les élus des Commissions Paritaires d'Établissement (CPE)**, comme c'était le cas avant la loi de transformation de la fonction publique de 2019 (p. 34 des statuts de l'EPE UCA).

- Sur notre demande les conseils d'instituts sont composés **d'élus.es parmi l'ensemble des agents et usagers affectés.es à l'institut** (selon les critères définis à l'article 36, p.52 et article 70) à la place des « bureaux d'instituts » (qui reposaient sur des représentations indirectes issues des conseils de composantes/laboratoires)

Nous avons aussi demandé que **les vice-présidents fonctionnels ne soient pas élus par liste bloquée** (présentée par le président) mais individuellement. L'article 13 ne nous donne pas satisfaction. Il n'est même pas dit que la liste des candidats est soumise au CSA.

Réponse de Mathias Bernard à l'intervention de la FSU

Il souhaite maintenir les principes de collégialité universitaire.

Le rôle du directoire a le rôle qu'à dans les universités, une équipe présidentielle. Pour le Président, on serait ici dans un progrès puisque le directoire est composé essentiellement des représentants des instituts qui sont eux élus, alors qu'avant les équipes présidentielles étaient désignés par les présidents.

La FSU précise que dans le directoire, il y a un représentant du monde socio économique, ce qui n'est pas le cas dans une équipe présidentielle. Mathias Bernard précise que c'est une personne sur 13 membres. Il indique que les statuts du Grand établissement offrent moins de place au monde socio-économique par rapport au code de l'éducation.

Le Vice-Président du directoire élargi ne sera pas issu du monde socio économique mais d'un organisme de recherche, assure le président.

L'UNSA a indiqué qu'elle ne voyait pas de risques à voter pour ces statuts, notamment par la place du monde socio économique.

Les élu.es ont voté sur 3 points distincts mais qui ont donné lieu aux mêmes résultats :

Votes sur Statuts du Grand Établissement, le transferts UCA INP et le Projet de décret : Contre : 5 contre (3 FSU, 1 FO et 1 SUD) et 5 pour (4 UNSA et 1 CFDT)

4. Campagne d'emplois : Reports de postes. La grande embrouille !

La gouvernance rappelle que les incertitudes sur les dotations de l'État perdurent. Elle a décidé de pourvoir 50% des nouvelles vacances chez les enseignants et enseignants-chercheurs titulaires et 80% des vacances de postes chez les BIATSS titulaires.

Cela se traduit par 6 suppressions et 25 reports **donc 31 postes non pourvus. C'était 62 l'année dernière et 66 postes non pourvus il y a deux ans !**

Pour les enseignantes et enseignants-chercheuses, la campagne d'emploi prévoit le recrutement de 4 professeurs (PR), 25 maîtres de conférence (MCF) et 6 enseignants du Secondaire affectés dans le Supérieur (ESAS). 4 postes seront supprimés et 19 reportés chez les enseignants.

Pour les Hospitalo-Universitaires, 18 postes seront ouverts.

Pour les BIATSS, 31 postes sont ouverts. Il y a à côté 2 suppressions de poste et 6 reports.

La FSU est intervenue pour bien sûr dénoncer cette nouvelle dégradation des conditions de travail et d'étude avec ces suppressions. Surtout, elle a pointé, pour la première fois la **très grande opacité dans la gestion des reports de postes.**

Dans le discours de la gouvernance, il s'agit de postes de titulaires vacants qui sont pourvus provisoirement par des moyens provisoires (contractuels) mais doivent ensuite être pourvus par des titulaires car ce sont des demandes légitimes. Ces reports ont été mis en place depuis la campagne d'emplois 2025.

Mais entre les discours et la réalité que vivent les collègues dans les services, il y a souvent un gouffre.

Pour la FSU, ces reports sont le moyen pour la gouvernance de SUPPRIMER des postes. Ce n'est certes pas systématique mais nous craignons que cela le soit de plus en plus.

Nous avons pris un exemple. Lors de la campagne d'emplois 2026, **l'an dernier, 27 postes vacants de BIATSS n'avaient pas été pourvus mais reportés** « pour permettre au nouveau DGS d'étudier des possibles redéploiements d'emplois dans le cadre du futur projet de service ».

Un an après, que constate-t-on ? Sur **ces 27 reports**, la FSU n'a retrouvé dans cette campagne d'emplois 2027 que **8 recrutements** correspondants à des postes dans les mêmes services, même catégorie et BAP pour les ITRF, dans la campagne d'emploi 2027¹. **Donc, au mieux, ce serait 8 des 27 postes qui auraient été pourvus l'année suivante.**

En transformant des postes de titulaires en postes de contractuels, la gouvernance peut ainsi supprimer plus facilement des postes, rendant plus difficile pour les personnels et élus, la traçabilité de ces postes vacants. **Nous invitons les collègues à nous dire ce que sont devenus ces postes dits reportés depuis la campagne d'emploi 2025.**

Interpellée sur cette question des supports, la gouvernance s'est défendue de « vouloir noyer le poisson » (dixit le Président) mais n'a nullement apporté un démenti formel

¹ Sans être certains qu'il s'agisse des mêmes 8 postes puisqu'il peut y avoir eu de nouveaux départs dans ces services

au fait qu'une partie des reports de postes puissent ensuite restés des moyens provisoires ou même disparaître.

Outre la dénonciation de cette politique sur les reports de poste, la FSU a pointé que **l'institut LLCSHS était le plus touché avec 9 reports et 1 suppression**, devant l'IUT qui a 6 reports. La FSU s'est demandée si nous n'étions pas ici dans la mise en œuvre du démantèlement progressif des Sciences humaines, à la satisfaction du patronat et des élus de droite ou d'extrême droite ?

Le Président a répondu qu'en raison du nombre important de départs en retraites à l'Institut, celui-ci avait temporiser et avait demandé que soient réouverts des postes reportés les années précédentes.

Vote sur la campagne d'emplois :

Pour : 0

Contre : 3 FSU, 1 FO, 1 SUD

Abstention : 1 CFDT, 4 UNSA

Questions diverses de la FSU

A.Déménagement Bibliothèque de Droit

- Le déménagement de la BU DEM vers l'ancienne BU Lettres boulevard Gergovia s'est faite de façon chaotique l'été 2025. La FSU avait dénoncé les conditions de travail inacceptables imposées aux agents de la BU et avait demandé la dénonciation du marché pour le déménagement retour l'été 2027. La FSU demande où en est la dénonciation du marché et comment se présente de le déménagement retour.

=> Un nouveau prestataire sera choisi à l'automne a répondu le DGS.

B.Avenir de la Bibliothèque Numérique

Nous avons alerté la gouvernance sur les risques portant sur l'avenir du service de la Bibliothèque numérique, alors que 4 postes vacants ne sont pas pourvus (1 départ en retraite en 2024, 1 congés longue durée et 2 mutations en cette rentrée vers d'autres services de l'UCA). La FSU a demandé que cette réorganisation s'assimilant à un démantèlement fasse l'objet d'une présentation et d'un vote en CSA afin d'établir les risques pour la agents et les usagers.

=> Tout cela fera l'objet d'une validation en CSA assure le président même si les éléments ne sont pas encore figés selon lui.

C.Point sur la réorganisation de la Direction des Achats

La FSU a été alerté des difficultés des agents de la direction des achats et de la DPIE, depuis la réorganisation de ces derniers mois. Nous avons obtenu que lors du CSA du

24 novembre 2026, où plusieurs réorganisations de services seront présentées, celle du service des achats le soit aussi.

D.Prime carburant

Les représentant.es élu.es au CSA de l'UCA au titre de la FSU, FO et SUD ont demandé que l'UCA mette en place la [prime carburant prévue par le code du travail](#).

=> Cette prime n'est pas applicable aux agents des services publics répond le Président. On ne peut donc pas la mettre en œuvre.

E. Infirmerie Gergovia Lettres

L'existence d'une infirmerie à destination des étudiants sur ce site était menacée. Selon la réponse du DGS, on s'oriente vers un maintien sur place, à la satisfaction des élus du personnel et des étudiants en premier lieu.

Tous les comptes-rendus de CSA et de nos actions à l'UCA sont consultables sur le site du SNASUB-FSU académique : <http://snasub-clermont.fr/>

Pour toute question concernant ce conseil ou les suivants, vos conditions de travail, votre situation personnelle, pour vous syndiquer, contactez les élus et correspondants des syndicats FSU de l'UCA.

Vos élu.es FSU : Orianne VYE, Viviane RAVET, Eric PANTHOU,
Joël TOUSSAINT, Marie Mylène DUVERGER, Mélanie PERREAU.